

Département :
TARN

Etablissement :
0810960D

Collège Jean-Jaurès
18 boulevard Georges Clemenceau
81100 CASTRES

Procès verbal de la séance n°2/2018-2019 du conseil d'administration du mardi 6 novembre 2018 à 18h.

Le conseil d'administration s'est réuni sur convocation de son président transmise aux différents membres le 22 octobre 2018.

L'ordre du jour est le suivant :

I/ Fonctionnement du conseil d'administration (CA)

1. Approbation du procès verbal du CA n°1 2017/2018 du jeudi 27 septembre 2018.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Installation du *conseil d'administration*, de la *commission permanente*, du *conseil de discipline*, du *conseil pédagogique*, du *conseil école-collège*, du *comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté* et du *conseil de vie collégienne*.
4. Adoption du règlement intérieur du conseil d'administration.

II/ Vie éducative

1. Parcours éducatifs : Parcours Avenir – Parcours Citoyen – Parcours Santé
2. Bilan du Foyer socio éducatif 2017-2018.
3. Convention de partenariat avec la Ligue de l'Enseignement – FOL du Tarn -Atelier de responsabilisation.
4. Permanences de l'Aumônerie au collège.

IV/ Affaires financières

1. Répartition trimestrielle du nombre de jours de demi-pension.
2. Budgets prévisionnels des voyages scolaires.
3. Tarifs liés aux dégradations.
4. Notification de Crédits globalisés.
5. Convention d'hébergement à la nuitée.
6. Décisions budgétaires modificatives (DBM).

V/ Questions diverses :

Référence du compte-rendu	Date du conseil d'administration	page
CA2 – 2018/2018	mardi 6 novembre 2018	1 / 12

I/ Fonctionnement du conseil d'administration (CA)

Madame DUBREUIL, principal, salue les membres du nouveau Conseil d'Administration
Le quorum étant atteint, Mme DUBREUIL, Principal ouvre la séance n°2/2018-2019 à 18h02 avec 21 membres présents, dont 19 votants.

Mme Cécile DE BARROS est désignée secrétaire de séance.

Installation du Conseil d'Administration :

- Mme DUBREUIL, Principal, installe le Conseil d'Administration comme suit :

I - Membres de droits ou désignés : (8)		
a) Personnel de l'établissement (4) :		
- Mme Isabelle DUBREUIL	Principale	
- M. Pierre Alain BESSIERE	Principal Adjoint	
- Mme Isabelle LE FLANCHEC	Adjointe Gestionnaire	
- Mme Cécile DE BARROS	Conseillère Principale d'Éducation	
b) Représentants de la collectivité de rattachement : (2)		
Titulaire		Suppléant
- M. Christophe TESTAS	- Michel MONTSARRAT	
- Mme Nathalie DE VILLENEUVE	- Isabelle ESPINOSA	
c) Représentant de la commune et représentant de la communauté de communes : (1 + 1 consultatif)		
Titulaire		A TITRE CONSULTATIF
- Mme Laurence MUDET	- Mme Danièle MESSEAN DE SELORGE	
d) Personnalités qualifiées : (2)		
-		
II - Représentants élus des personnels :		
a) Collège I (enseignement et éducation) : (6)		
Titulaires		Suppléants
- DELPONT Isabelle	- REMY Hélène	
- REGIS Ariane	- LAOUIET Hélène	
- MAYNADIER Anne	- COURTADE Henriette	
- PINEAU Olivier	- DELPEUCH Marjorie	
- ROLFO Bérange		
- MILHAU Thierry		
b) Collège II (Administratifs, sociaux et de santé, techniques et ouvriers de service) (2)		
Titulaires		Suppléants
- LOUBET Céline	- DELPECH David	
- CABANES Denis	- LAMBERT Xavier	
III - Représentants élus des parents d'élèves et élèves :		
a) Parents d'élèves : (6)		
Titulaires		Suppléants
- AMALRIC Christophe	- BELLIERE Patrick	
- BONDUELLE Pascale	- HOWLETT-MARTIN Cécile	
- JARLAN Eric	- MONGRAND Fanny	
- LAFAGE Ludovic	- NAIT-BRAHIM Laila	
- MONGRAND Stéphan	- PINEL Karine	
- POUJOL Stéphanie	- ROUQUETTE Géraldine	
b) Élèves : (2)		
Titulaires		Suppléants
- DJARALLAH Noah	- PERNOIS Juliette	
- KHALIFA GHAYA Saoussan	- MIALHE Marine	

Mme DUBREUIL, principal, en expose les compétences décisionnelles et consultatives, telles que :

Référence du compte-rendu	Date du conseil d'administration	page
CA2 – 2018/2018	mardi 6 novembre 2018	2 / 12

Compétences décisionnelles essentielles du CA

- a) Fixe les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative : organisation de l'établissement en classes et modalités de répartition des élèves - l'emploi des dotations horaires...
- b) Adopte le règlement intérieur, le projet d'établissement, et approuve le contrat d'objectifs conclu entre l'établissement et l'autorité académique.
- c) Apprécie le rapport annuel de fonctionnement matériel et pédagogique de l'établissement,
- d) Adopte le budget et le compte financier de l'établissement.
- e) Décide de la passation de conventions ou de l'adhésion à tout groupement d'établissements, se prononce sur toute question ayant trait notamment à l'accueil et à l'information des parents ou aux questions relatives à l'hygiène, la santé et la sécurité.

1/ Approbation du PV du CA n°6/2017-2018

Le procès-verbal du CA n°1/2018-2019 du 27 septembre 2018 n'appelant aucun commentaire, est adopté.

Votants : 19	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 19
---------------------	-------------------	-----------------------	------------------

Arrivée de M. TESTAS, 20 votants.

2/ Adoption de l'ordre du jour

Madame le principal propose le retrait de la convention d'hébergement à la nuitée et un ajout de convention à l'ordre du jour : Il s'agit de la convention avec le SDIS81 pour la formation aux Gestes Qui Sauvent.

L'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

Votants : 20	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 20
---------------------	-------------------	-----------------------	------------------

3/ Installation des différents conseils et commissions

A) Installation de la commission permanente

Mme DUBREUIL, principal, en donne la composition.

4 membres de droit et pour ce qui concerne les membres élus de :

- 3 représentants des parents
- 1 représentant des élèves
- 3 représentants des personnels enseignants et d'éducation
- 1 représentant des personnels ATOS

Mme DUBREUIL, principal, en expose les compétences, telles que :

La commission Permanente se réunit à la demande du Chef d'Établissement, s'il estime nécessaire un travail sur certains dossiers complexes en amont du Conseil d'Administration.

En tout état de cause avant le C.A. concernant la répartition de la dotation horaire globale et pour les modifications du R.I.

La commission Permanente peut recevoir délégation du C.A. sur certains thèmes traités.

Référence du compte-rendu	Date du conseil d'administration	page
CA2 – 2018/2018	mardi 6 novembre 2018	3 / 12

Pour la Commission Permanente, les représentants élus se positionnent tels que :

I - Membres de droits ou désignés : (4)		
a) Personnel de l'établissement :		
- Mme Isabelle DUBREUIL	Principal	
- M. Pierre Alain BESSIERE	Principal Adjoint	
- Mme Isabelle LE FLANCHEC	Adjoint Gestionnaire	
b) Représentant du département :		
- M. Christophe TESTAS	Conseiller Départemental	
II - Représentants élus des personnels :		
a) Collège I (enseignement et éducation) : (3)		
Titulaires		Suppléants
- Mme Bérangère ROLFO	- Mme Isabelle DELPONT	
- Mme Ariane REGIS	- Mme Hélène REMY	
- Mme Anne MAYNADIER	- Mme Henriette COURTADE	
b) Collège II (Administratifs, sociaux et de santé, techniques et ouvriers de service) (1)		
Titulaires		Suppléants
- Mme Céline LOUBET	- M. David DELPECH	
III - Représentants élus des parents d'élèves et élèves :		
a) Parents d'élèves : (3)		
Titulaires		Suppléants
- M. Eric JARLAN	- Mme Pascale BONDUELLE	
- M. Stéphan MONGRAND	- M. Ludovic LAFAGE	
- M. Christophe AMALRIC	- M. Patrick BELLIERE	
b) Élèves : (1)		
Titulaires		Suppléants
- KHALIFA GHAYA Saoussan	- DJARALLAH Noah	

Le Conseil d'Administration décide de ne pas donner de délégation à la Commission Permanente

La composition de la commission permanente est soumise au vote :

Votants : 20	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 20
---------------------	-------------------	-----------------------	------------------

La commission permanente 2018-2019 est ainsi installée.

C) Installation du Conseil de Discipline

Mme DUBREUIL, principal, en donne la composition.

- 4 membres de droit et pour ce qui concerne les membres élus de :
 - 4 représentants des personnels d'enseignement et d'éducation
 - 3 représentants des parents
- 1 représentant des personnels ATOS
2 représentants des élèves

Mme Le Principal en explique la mission :

Convoqué par le chef d'établissement, ce conseil examine les cas disciplinaires constituant des manquements graves au Règlement Intérieur, (atteintes aux personnes et aux biens, à la sérénité et au bon fonctionnement de l'établissement).

Il doit obligatoirement être saisi si un membre du personnel de l'établissement a été victime de violence physique.

Le conseil de discipline vote les sanctions, prévues dans le règlement intérieur, à l'encontre d'un élève pour manquement grave.

Il peut se prononcer du blâme à l'exclusion définitive assortie de sursis ou non.

Référence du compte-rendu	Date du conseil d'administration	page
CA2 – 2018/2018	mardi 6 novembre 2018	4 / 12

Pour le Conseil de Discipline, les représentants élus se positionnent tels que :

I - Membres de droits ou désignés : (4)		
a) Personnel de l'établissement :		
- Mme Isabelle DUBREUIL	Principal	
- M. Pierre Alain BESSIERE	Principal Adjoint	
- Mme Isabelle LE FLANCHEC	Adjoint Gestionnaire	
- Mme Cécile DE BARROS	Conseillère Principale d'Éducation	
II - Représentants élus des personnels :		
a) Collège I (enseignement et éducation) : (4)		
Titulaires	Suppléants	
- M. Olivier Pineau - Mme Marjorie DELPEUCH - Mme Hélène LAOUE - Mme Isabelle DELPONT	- Mme Béragère ROLFO - Mme Anne MAYNADIER - Mme Ariane REGIS - M. Thierry MILHAU	
b) Collège II (Administratifs, sociaux et de santé, techniques et ouvriers de service) (1)		
Titulaires	Suppléants	
- M. Denis CABANE	- M. Xavier LAMBERT	
III - Représentants élus des parents d'élèves et élèves :		
a) Parents d'élèves : (3)		
Titulaires	Suppléants	
- M. Ludovic LAFAGE - Mme Fanny MONGRAND - Mme Stéphanie POUJOL	- M. Eric JARLAN - Mme Pascale BONDUELLE - M. Christophe AMALRIC	
b) Élèves : (2)		
Titulaires	Suppléants	
- M. Noah DJARALLAH - Mlle Saoussan KHALIFA GHAYA	- Mlle Juliette PERNOIS - Mlle MIAHLE Marine	

La composition du Conseil de Discipline est soumise au vote :

Votants : 20	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 20
---------------------	-------------------	-----------------------	------------------

Le Conseil de Discipline 2018-2019 est ainsi installé.

D) Installation du Conseil Pédagogique.

Mme DUBREUIL, principal, en donne la composition.

I - Membres de droits :		
REPRESENTANTS	DOMAINES	
- Mme Isabelle DUBREUIL	Principal	
- M. Pierre Alain BESSIERE	Principal Adjoint	
- Mme Isabelle LE FLANCHEC	Adjoint Gestionnaire	
- Mme Cécile DE BARROS	Conseillère Principale d'Éducation – Vie Scolaire - Référent décrochage	
II – Membres désignés :		
REPRESENTANTS	DOMAINES	
- M. Thierry MILHAU – Mme Marjorie DELPEUCH	EPS - Professeur Principal de 5ème	
- Mme Christelle ANCELOT	Lettres - Professeure Principale de 6ème	
- Mme Pascale BRUNET	Langues	
- Mme Béragère ROLFO	Histoire Géographie EMC – Référent ENT - Professeure Principale de 3ème	
- M. David CALVET	Mathématiques - Professeur Principal de 3ème	
- M. Christophe MAS	Éducation Artistique – Référent culture - Professeur Principal de 4ème	
- Gilles ANDRIEU	Sciences de la Vie et de la Terre - Professeur Principal de 6ème	
- Mme Catherine SCHWEITZER-FERNANDEZ	Sciences Physiques - Professeur Principal de 4ème	
- M. Moussa SALHI	Technologie - Référent TICE – Réseau - Décrochage	
- Mme Stéphanie LEFEBVRE	ULIS	
- Mme Marion CARBILLET	Documentation – Éducation aux Médias et à l'information Référent « Silence On lit »	

Référence du compte-rendu	Date du conseil d'administration	page
CA2 – 2018/2018	mardi 6 novembre 2018	5 / 12

Mme Le Principal en expose les missions :

Les champs de compétences en sont : La coordination des enseignements, la partie pédagogique du projet d'établissement, l'assistance au chef d'établissement pour l'élaboration du rapport annuel de fonctionnement pédagogique. Il peut être saisi - pour avis- sur toute question pédagogique.

La composition du Conseil Pédagogique est soumise au vote :

Votants : 20	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 20
---------------------	-------------------	-----------------------	------------------

Le Conseil Pédagogique 2018-2019 est ainsi installé.

E) Installation du Conseil Ecole-Collège.

Madame le Principal présente les missions du conseil école-collège, en particulier dans le cadre du cycle 3 qui intègre les niveaux CM1, CM2 et 6ème. Il est co présidé par l'IEN 1^{er} degré et le Principal du collège.

Objectifs :

- Meilleure fluidité avec notamment une concertation dans la progressivité des apprentissages, adaptée aux élèves que nous accueillons dans notre collège.
- Actions de liaison sur des champs disciplinaires, des projets particuliers, EDD, peut-être cette année « Silence On lit », le prix GOYA découverte... problèmes mathématiques...
- Formation commune enseignants des écoles et du collège d'une journée.

Le conseil école-collège est déjà très actif au sein de notre établissement, et des actions et des formations qui en découlent sont menées en lien avec les écoles du secteur. Le programme d'actions pour cette année sera fixé lors de la première réunion de cette instance le 27 novembre prochain.

Mme DUBREUIL, principal, en donne la composition à laquelle s'ajouteront 5 membres des écoles élémentaires du secteur.

I - Membres de droits :		
REPRESENTANTS	DOMAINES	
- Mme Isabelle DUBREUIL	Principal / Co-président	
- M. Thierry MARTIN	Inspecteur Éducation Nationale 1 ^{er} degré - / Co-président	
- M. Pierre Alain BESSIERE	Principal Adjoint	
- Mme Cécile DE BARROS	Conseillère Principale d'Éducation – Vie Scolaire Référént décrochage – « Vivre Ensemble »	
II – Membres désignés :		
REPRESENTANTS	DOMAINES	
- Mme Christelle ANCELOT	Lettres - Professeure Principale de 6ème	
- M. Timothée WADOUX	Mathématiques - Professeur Principal de 6ème	
- M. Christophe MAS	Éducation Artistique – Référént culture	
- Gilles ANDRIEU	Sciences de la Vie et de la Terre - Professeur Principal de 6ème	
- Mme Isabelle DELPONT	Anglais - Professeure Principale de 6ème	
- Mme Stéphanie LEFEBVRE	ULIS	
- Mme Marion CARBILLET	Documentation – E.M.I. Référént « Silence On lit »	

La composition du Conseil Ecole Collège est soumise au vote :

Votants : 20	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 20
---------------------	-------------------	-----------------------	------------------

Le Conseil Ecole-Collège 2018-2019 est ainsi installé.

Référence du compte-rendu	Date du conseil d'administration	page
CA2 – 2018/2018	mardi 6 novembre 2018	6 / 12

F) Installation du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC).

Mme DUBREUIL, principal, en donne la composition

I - Membres Permanents		
REPRESENTANTS	DOMAINES	
- Mme Isabelle DUBREUIL	Principal	
- M. Pierre Alain BESSIERE	Principal Adjoint	
- Mme Isabelle LE FLANCHEC	Adjoint Gestionnaire	
- Mme Cécile DE BARROS	C.P.E – Vie Scolaire - Référent décrochage – « Vivre Ensemble »	
- Mme Laurence MUDET	Représentante du Département	
- Mme Isabelle ESPINOSA	Représentante de la Commune	
- Mme Tiphaine CLERE	Infirmière	
- Mme Isabelle TAFANY	Psychologue Éducation Nationale	
- M. Gilles ANDRIEU	Professeur	
- Mme Audrey ESTRABOLS	Professeur	
- Mme Céline LOUBET	Agent	
- M. David DELPECH	Agent	
- Mme Pascale BONDUELLE	Parent d'élève	
- M. Eric JARLAN	Parent d'élève	
- Mme Fanny MONGRAND	Parent d'élève	
- Mme Leila NAIT BRAHIM	Parent d'élève	
-	Élève élue au Conseil Général Jeunes (CDJ)	
- Mlle Marine MIAHLE	Élève	
- Mlle Juliette PERNOIS	Élève	

Madame le Principal en présente les missions :

- contribuer à l'éducation à la citoyenneté - préparer le plan de prévention de la violence - proposer des actions pour aider les parents en difficulté, et lutter contre l'exclusion - définir un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des comportements à risques.

La composition du CESC est soumise au vote :

Votants : 20	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 20
---------------------	-------------------	-----------------------	------------------

Le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté 2018-2019 est ainsi installé.

G/ Installation du conseil de vie collégienne (CVC).

Madame le principal présente la composition du CVC et son fonctionnement

COMPOSITION	FONCTIONNEMENT
20 membres : 10 élèves + 10 adultes Un garçon et une fille par niveau élus parmi l'ensemble des délégués des élèves titulaires et suppléants Elève élue au CDJ 1 Eco-délégué volontaire Principal Principal-adjoint Adjointe-gestionnaire Infirmière scolaire 1 conseiller principal d'éducation 2 professeurs 1 agent 2 délégués des parents d'élèves	Le chef d'établissement préside le CVC, présidence qui peut être déléguée au chef d'établissement adjoint. La fonction de vice-président est assurée par un élève élu lors de la 1 ^{ère} réunion du CVC. Une réunion par trimestre sur le temps scolaire. Quorum atteint si le nombre d'élèves présent est au moins égal à celui des adultes. Possibilité de créer des commissions thématiques. Le vice-président présente le bilan du CVC au dernier CA de l'année scolaire.

Référence du compte-rendu	Date du conseil d'administration	page
CA2 – 2018/2018	mardi 6 novembre 2018	7 / 12

L'élection des représentants des élèves se déroulera fin novembre 2018.

Mme le Principal demande aux parents d'élèves les noms des deux parents volontaires pour siéger dans cette instance :

- pour la LPNCA : M. Eric JARLAN
- pour la FCPE : M. Patrick BELLIERE

Les enseignants se positionnent comme suit

- Mme Christine AVELLANA
- Mme Marion CARBILLET

La composition du CVC sera présentée au prochain Conseil d'Administration avec les noms des élèves élus.

4/ Adoption du règlement intérieur du conseil d'administration

Madame le Principal souhaite proposer aux membres du Conseil d'Administration le Règlement Intérieur suivant :

Proposition du Règlement Intérieur sur les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration :

- Envoi des convocations par mail 10 jours avant la séance.
- Heure des convocations aux séances : 18h00 - Durée maximale : 2h00.
- Questions diverses à déposer 48h ouvrées avant la date du C.A.
- Vote à main levée, sauf demande de l'un des membres du Conseil d'Administration.
- Tenue du secrétariat sur la base du volontariat.
- PV de séance renvoyé par mail et publié sur l'ENT

Mme DUBREUIL, Principal, soumet ce règlement au vote.

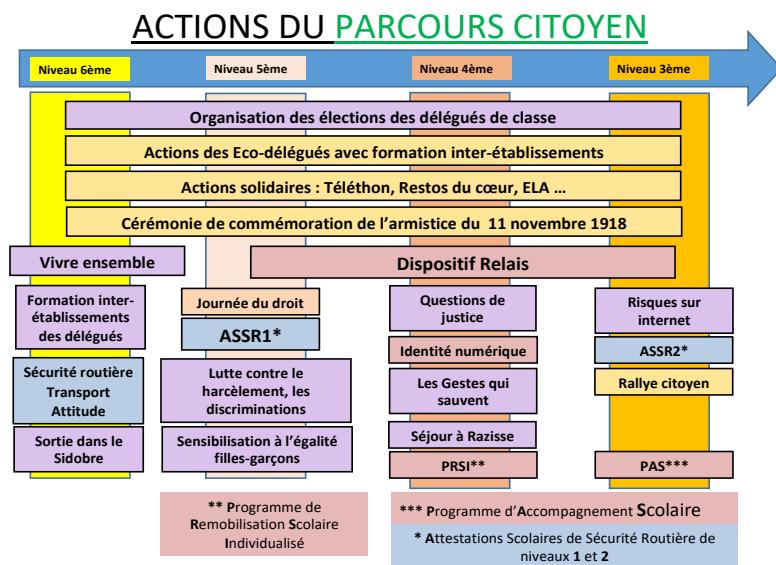
Votants : 20	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 20
--------------	------------	----------------	-----------

Le règlement intérieur du conseil d'administration est adopté.

II/ Vie éducative

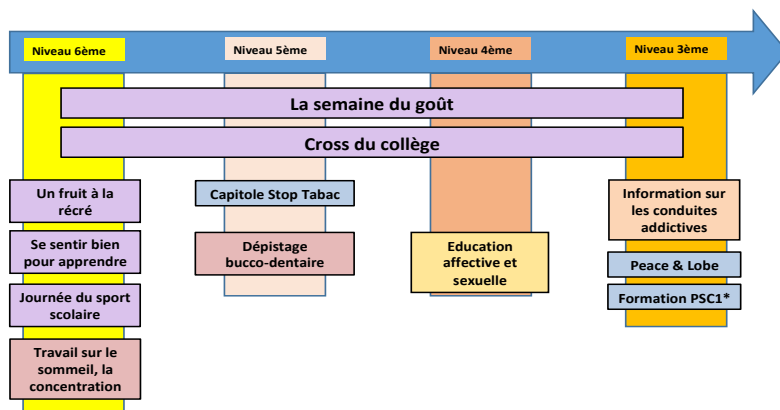
1/ Parcours Educatifs

Mme DUBREUIL, Principal, demande à M. BESSIERE, principal adjoint, de présenter le Parcours Citoyen, le Parcours Santé et le Parcours Avenir :



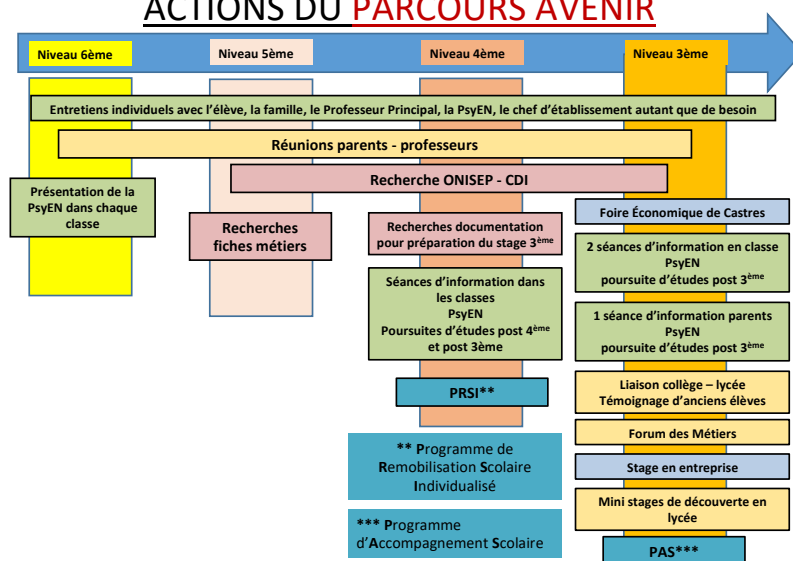
Référence du compte-rendu	Date du conseil d'administration	page
CA2 – 2018/2018	mardi 6 novembre 2018	8 / 12

ACTIONS DU PARCOURS EDUCATIF DE SANTE



* Prévention et Secours Civiques de niveau 1

ACTIONS DU PARCOURS AVENIR



Madame DUBREUIL, principal, soumet ces Parcours à l'approbation du C.A

Votants : 20	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 20
---------------------	-------------------	-----------------------	------------------

Les parcours éducatifs sont approuvés.

2/ Bilan du FSE

Le FSE a fonctionné en recettes avec principalement :

- les adhésions : 2410 €
- les photos de classes : 1170 €

La vente de chocolat a servi à financer le voyage des 6e et le voyage en Italie

Les dépenses essentielles ont été :

- la participation aux voyages 6771 € (6e en Provence, 4e à Rازisse, Italie pour les latinistes)
- la participation aux clubs et aux temps hors cours (jeux de société, loisirs créatifs, atelier échec) : 957 €
- don à l'AS : 420 €
- financement d'une sortie au théâtre pour tous les élèves de 4e : 800 €

Référence du compte-rendu	Date du conseil d'administration	page
CA2 – 2018/2018	mardi 6 novembre 2018	9 / 12

- création d'une mini entreprise pour le projet PAS : 300 €
- participation aux inscriptions pour le "big challenge".
- participation à la fête des 3èmes.

Le FSE a également participé à plusieurs actions dans l'établissement en simple support financier : le téléthon, le projet ELA, vente de chocolats pour le voyage des 6e.

Au final un bilan financier en négatif, notamment en raison d'un gros financement des voyages scolaires mais qui se justifie par des fonds encore suffisamment élevés en raison des rentrées des années précédentes.

3/ Convention FOL Atelier de responsabilisation

Madame DUBREUIL présente la convention de partenariat avec la FOL du Tarn :

Dans le cadre des activités du dispositif Relais – lutte contre le décrochage scolaire, la Ligue de l'Enseignement – FOL du Tarn intervient sur trois actions spécifiques, dont un atelier externalisé encadré par une éducatrice FOL, en charge de 5 jeunes les mercredis.

A ces fins, elle souhaite pouvoir bénéficier de repas avec son groupe les mercredis midi au self du collège. Cette pratique était mise en œuvre auparavant. Toutefois, Mme DUBREUIL explique qu'elle souhaite encadrer cet hébergement par une convention.

Le public accueilli peut être lycéen ou collégien et a pu faire l'objet d'une sanction. Ces ateliers visent à les faire réfléchir sur la portée de leurs actes et participer à des actions d'engagement solidaires.

Certains de nos élèves sont susceptibles de rejoindre ce dispositif, c'est aussi pourquoi il est intéressant de collaborer à ce fonctionnement.

La responsabilité de l'éducateur est garantie par son employeur – FOL – Une assurance est souscrite en cas de dommage causé par les participants

Bien évidemment, la FOL s'engage à régler les repas au tarif en vigueur.

Madame DUBREUIL soumet l'autorisation de signer cette convention au vote

Votants : 20	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 20
---------------------	-------------------	-----------------------	------------------

L'autorisation de signer est donnée au chef d'établissement.

4/ Convention SDIS Formation aux Gestes Qui Sauvent

Madame DUBREUIL présente la convention de partenariat avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Tarn :

Dans le cadre de la création d'une culture commune d'éducation à la sécurité, inscrite dans les textes réglementaires, le Département du Tarn prend en charge le financement des formations aux Gestes Qui Sauvent, pour tous les élèves de 4ème du Département.

Ainsi, le SDIS interviendra auprès nos élèves de 4^{ème} les 10, 11 et 17 décembre prochain.

- Concernant le collège, nous mettons à disposition un local pour assurer la formation, instaurons les listes des élèves concernés, le planning, l'encadrement et l'appel et assurons la gratuité du repas des formateurs.
- Le SDIS garantit la qualification de ses animateurs. Les jeunes sapeurs pompiers du collège seront associés à la formation.
- La liste des formés devra être transmise à la DSDEN 81 ;

Madame DUBREUIL soumet l'autorisation de signer cette convention au vote

Votants : 20	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 20
---------------------	-------------------	-----------------------	------------------

Référence du compte-rendu	Date du conseil d'administration	page
CA2 – 2018/2018	mardi 6 novembre 2018	10 / 12

L'autorisation de signer est donnée au chef d'établissement.

4/ Permanences de l'Aumônerie dans l'établissement

Madame DUBREUIL, principal, informe les membres du C.A. que l'Aumônerie tiendra une permanence, à la demande d'une quinzaine d'élèves et de leurs familles les vendredis de 13h à 14h.

Madame DUBREUIL a reçu les deux intervenantes et il a été convenu qu'aucune publicité ne serait faite par voie d'affichage. L'Aumônerie se charge de relayer l'information aux intéressés et de fournir la liste des élèves présents.

Madame DUBREUIL, principal, indique que cette activité est de droit dans les établissements scolaires, selon la législation en vigueur.

M. MONGRAND, parent d'élève, demande comment les élèves sont sollicités.

Madame DUBREUIL indique qu'ils sont sollicités par l'Aumônerie fonctionnant à l'extérieur du collège. L'établissement ne fera pas de publicité par voie d'affichage.

III/ Affaires financières

Madame LE FLANCHEC, adjointe-gestionnaire, prend la parole.

1/ Répartition par trimestre du nombre de jours de demi-pension

Mme l'Adjointe Gestionnaire informe les membres du conseil d'administration que la commission permanente du Conseil Départemental du Tarn qui s'est tenue le vendredi 18 mai 2018 a fixé les tarifs de la restauration scolaire ainsi que le nombre de jours par type de forfait. Par conséquent, conformément à la délibération de cette commission permanente la répartition par trimestre du nombre de jours de demi-pension est proposée conformément au tableau ci-dessous.

Exercice 2018/2019	Demi-pension 4 jours	Demi-pension 5 jours
1 ^{er} Trimestre septembre – décembre	56 jours	67 jours
2 nd Trimestre janvier – mars	40 jours	53 jours
3 ^{ème} Trimestre avril – juillet	44 jours	55 jours
TOTAL	140 jours	175 jours

Mme DUBREUIL soumet cette répartition au vote.

Votants : 20	Contre :	Abstention : 0	Pour : 20
---------------------	-----------------	-----------------------	------------------

La répartition par trimestre du nombre de jours de demi-pension est adoptée.

2/ Budget prévisionnel des voyages scolaires

Madame l'Adjointe Gestionnaire présente le projet de voyage scolaire programmé en 2019 par les enseignants d'Education Physique et Sportive.

- **Base de Loisirs de Razisse (Tarn)**
 - 1^{er} groupe les 08 et 09 avril 2019
 - Second groupe les 11 et 12 avril 2019
 - 5 classes de 4^{ème}
 - Coût par élèves : 87.10 euros
 - Avec la participation FSE, cela revient à 80.60 euros par élève.

Le budget prévisionnel relatif au voyage à Razisse est soumis au vote.

Votants : 20	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 20
---------------------	-------------------	-----------------------	------------------

Le budget prévisionnel relatif au voyage à Razisse est adopté.

Référence du compte-rendu	Date du conseil d'administration	page
CA2 – 2018/2018	mardi 6 novembre 2018	11 / 12

3/ Tarifs liés aux dégradations 2019

Mme LE FLANCHEC présente les tarifs liés aux dégradations et explique que la responsabilité pécuniaire des familles est engagée dans les conditions du droit commun en cas de détérioration ou perte de fournitures ou matériel mis à disposition des élèves. Soit :

- MANUELS SCOLAIRES
 - Manuels neufs : 18.00€
- OUVRAGES
 - Livres de poche : 5.00€
 - Bandes dessinées, livres documentaires : 9.00€
- Pertes ou dégradations
 - Carnet de liaison : 5.00€
 - Cartes self : 5.00€
- TOUT AUTRE MATERIEL
 - vaisselle, matériel pédagogique, mobilier et matériel mis à la disposition des élèves ou concourant à leur sécurité : prix du coût de remplacement.

Les tarifs dégradations tels que présentés sont soumis au vote.

Votants : 20	Contre :	Abstention :	Pour : 20
---------------------	-----------------	---------------------	------------------

Les tarifs dégradations pour l'année scolaire 2019 sont adoptés.

4/ Notification de crédits globalisés

Madame LE FLANCHEC informe les membres du CA que l'établissement bénéficie d'une délégation de crédits de 3 840.00 euros pour le financement des actions dans le cadre du dispositif « DEVOIRS FAITS ».

Mme DUBREUIL, principal, indique que pour le moment les élèves volontaires sont peu nombreux au départ des inscriptions mais qu'elle pense qu'au fil de l'année les effectifs vont augmenter. Elle rappelle le caractère prioritaire de ce dispositif au regard de l'institution.

La délégation de crédits dans le cadre du dispositif « DEVOIRS FAITS » est soumise au vote.

Votants : 20	Contre :	Abstention :	Pour : 20
---------------------	-----------------	---------------------	------------------

La délégation de crédits dans le cadre du dispositif « DEVOIRS FAITS » est adoptée.

5/ Décisions budgétaires modificatives (DBM)

Madame l'adjointe-gestionnaire présente une décision budgétaire modificative pour information. Elle concerne l'attribution d'une aide financière du conseil départemental du Tarn de 2 500.00 euros pour l'achat d'un aspirateur à feuilles d'un montant de 3 316.80 euros. Mme LE FLANCHEC précise que cet achat avait fait l'objet d'une demande d'autorisation d'un prélèvement sur fonds de roulement au CA du 02/07/2018 afin de faciliter le travail des agents pour le nettoyage de la cour de récréation.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le principal remercie l'assemblée et clôt la séance à 19h15

La secrétaire de séance

Le président

Cécile DE BARROS

Isabelle DUBREUIL

Référence du compte-rendu	Date du conseil d'administration	page
CA2 – 2018/2018	mardi 6 novembre 2018	12 / 12